



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 7 février 2019 à 18 h 15, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Madame la Conseillère : Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Daniel Forgues
Guy Lafrenière
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Étaient absentes à la séance :

Madame la directrice générale e et greffière: Mariève Bernier

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Lucie Tremblay

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

19-02-28

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **POPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-02-29

2.
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-497 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 240 944 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ 10-398 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 520 477 \$

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 19-497 décrète l'affectation de la somme de 240 944 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé 10-398 en vue de financer les coûts de la ventilation de la piscine municipale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'une subvention sera versée comptant par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour une somme de 174 708 \$ dans le cadre de la phase IV du programme de Soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QU'une subvention sera versée comptant par l'Administration régionale Baie-James pour une somme de 104 825 \$ dans le cadre du Fonds Eastmain;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt sert à financer les coûts des travaux de ventilation de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QU'au moins la moitié du coût des travaux décrétés par le règlement fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes;

CONSIDÉRANT QUE la loi 122 prévoit l'exemption de l'approbation par les personnes habiles à voter, dans le cas où le règlement d'emprunt, dont la dépense, est subventionné à 50 % et plus;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en séance ordinaire du 17 juillet 2018 par la résolution 18-07-216 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement numéro 19-497 décrétant l'affectation de la somme de 240 944 \$ des soldes disponibles du règlement d'emprunt fermé 10-398 en vue de financer les coûts de la ventilation de la piscine municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.

Il est 18 h 22.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe
et greffière suppléante

19-02-30